

MAIRIE DE RUFFEC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
● SEANCE DU LUNDI 17 JANVIER 2022 ●**

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	19
Date de la convocation	13/01/2022
Date d'affichage de la convocation	13/01/2022

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean COITEUX, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nicole GAYOUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Éric MOULIGNIER, M. Guy PELLADEAUD, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Franck LOPEZ, Mme Nina BASTIER, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Madame Nicole BOES

POUVOIRS : Mme Catherine BELLANGER en faveur de M. Franck LOPEZ, M. Hervé JAMBARD en faveur de M. Jean-François JOBIT

ABSENTS : Mme Sophie ROBBA, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Jean-Paul FORT, M. Jean-Michel JEANNET

Mme Aurélie SARRAZIN est désignée secrétaire de séance.

**DEMISSION DE MADAME SOPHIE ROBBA : ELECTION D'UN NOUVEAU
REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil Municipal,
Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-33,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L123-6, R123-7, R123-8 et R123-10,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020_10_06_10 en date du 10 juin 2020 fixant à 5 le nombre de représentants à élire au sein du Conseil Municipal en vue de siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en plus de son Président,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020_10_06_11 en date du 10 juin 2020 désignant les représentants du Conseil Municipal de la commune de Ruffec pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu la démission de Madame Sophie ROBBA de ses fonctions d'adjointe au Maire et de conseillère municipale de la commune de Ruffec,

Considérant qu'à la suite de la démission de Madame Sophie ROBBA, il y a lieu d'élire un nouveau représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Après lecture par Monsieur le Maire de la liste des candidats ;

DECIDE A LA MAJORITE

ARTICLE 1. Procède à l'élection d'un nouveau représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

- M. Guy PELLADEAUD est élu à la majorité, 16 VOIX, contre 3 VOIX en faveur de Mme Murielle BEAL

ARTICLE 3. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète.

Affichée et transmise au
Contrôle de légalité le

19 JAN. 2022

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER

